



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

**Séance du Conseil Municipal
Du 27 janvier 2015 à 20h**

ORDRE DU JOUR :

- 2015D-0001 appel d'offres choix des entreprises
- 2015D-0002 choix du bureau de contrôle réhabilitation cantine
- 2015D-0003 convention SPA
- 2015D-0004 convention centre social renouvellement
- 2015D-0005 convention tichodrome 2015
- 2015D-0006 optimisation des bases fiscales
- 2015D-0007 convention dématérialisation trésor public
- 2015D-0008 contrat d'assurance des risques statutaires

Questions diverses

- oOo-

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 FEV. 2015



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0001 appel d'offres choix des entreprises

Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors d'une prochaine séance compte tenu des négociations entamées avec les entreprises admises à candidater.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 FEV. 2015

Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 27 janvier 2015
Le Maire
Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

**2015D-0002 choix du bureau de contrôle réhabilitation
cantine**

Ce point sera examiné lors d'une prochaine séance.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 FEV. 2015

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 janvier 2015

Le Maire

Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0003 convention SPA

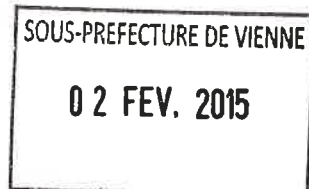
Monsieur Bruno DANNONAY, adjoint, rappelle au Conseil la convention passée en 2004, renouvelée chaque année, avec la SPA de LYON SUD EST.

Convention qui consiste essentiellement à pallier l'absence de fourrière sur la commune moyennant une cotisation annuelle de 0.28 euros par an et par habitant. Monsieur DANNONAY indique que la SPA de LYON n'assure plus la prise en charge du transport des animaux jusqu'au refuge de RENAGE dont dépend la commune.

Il présente au Conseil diverses solutions, en exposant leurs tarifs respectifs,

Il demande au Conseil de se prononcer,

Le conseil après délibération,



CONSIDERANT le manque d'infrastructure et de matériel nécessaire à la capture et à la détention des animaux à l'échelon communal

CONSIDERANT le Coût de chacune des solutions envisagées,

RENOUVELLE la convention SPA au tarif de 0.28 €/habitant.



COMPLETE cette prestation par la signature d'une convention relative au transport [et, éventuellement à la capture] des animaux recueillis sur le territoire communal jusqu'au refuge de RENAGE avec l'entreprise DAKTARI, spécialiste du transport animalier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les deux conventions précitées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 27 janvier 2015
Le Maire
Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0004 convention centre social renouvellement

M BECT, Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat établie entre la Commune et le Centre Social de l'Ile du Battoir.

Il rappelle que les communes du canton ont fait appel au Centre Social en juin 2013 afin de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires.

Il précise l'objet de la convention consistant essentiellement pour la commune de SAINT BARTHELEMY à la mise à disposition du logiciel d'inscription des familles, et à la réalisation des déclarations CAF afin de percevoir les aides de l'Etat.

Il indique qu'une participation financière, calculée en fonction du nombre d'enfants scolarisés sur la commune, sera versée au Centre de Social de l'Ile du Battoir, et qu'elle se monte pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, à la somme de 2 520€.

Monsieur BECT demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après échanges,

ACCEPTE les conditions de la convention telles qu'énoncées ci dessus.

AUTORISE le Maire, M Gérard BECT à signer la dite convention.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 FEV. 2015

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 janvier 2015

Le Maire

Gérard BECT



Centre Social et Culturel

CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention est passée entre :

Le Centre de l'Île du Battoir- Chemin du août 1944 38270 Beaurepaire
Association loi 1901 – N° SIRET : 403 919 046000 17- code APE : 8899B
Représenté par le Président, Jean Guy PARDON

et

La Mairie de Saint Barthélémy – 213, route de Beaurepaire – 38270 Saint Barthélémy

Représentée par Mr Le Maire : Gérard BECT

Préambule

Les communes ont fait appel au centre social en juin 2013 pour bénéficier d'un accompagnement à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cette convention s'inscrit dans la continuité de ce travail. Le centre social a fait le choix de s'engager dans cette convention, car, chaque commune va être signataire d'un Projet Educatif Territorial, et déclarer son accueil à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

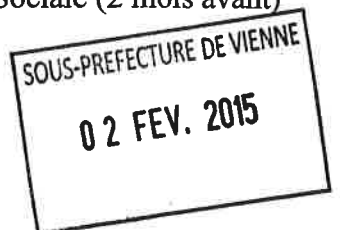
L'accompagnement des collectivités à la mise en place de cette réforme correspond au projet social du centre car elle permet :

- D'envisager l'éducation d'un enfant en tenant compte de tous les acteurs éducatifs qu'il peut rencontrer,
- De réévaluer la place des parents, de tous les parents, dans une logique d'éducation partagée
- De rechercher dans la mesure du possible un dialogue et une cohérence entre ces différents acteurs, y compris la place des parents dans ce processus,
- De donner la place à d'autres pratiques, complémentaire aux apprentissages dispensés pendant les heures de classe,
- De considérer les ressources de l'ensemble d'un territoire pour les mettre au service de la réussite de tous les enfants.

Article 1 : objet de la convention

Le centre de l'Île du Battoir s'engage à :

- **Accompagner les communes en proposant une veille pour leur permettre de satisfaire aux obligations prévues par la réglementation :**
 - Déclaration auprès de la Direction Départementale de la cohésion Sociale (2 mois avant)
 - Respect des normes d'hygiène et de sécurité
 - Encadrement qualifié
 - Respect des taux d'encadrement
 - Formalisation et mise en œuvre d'un projet éducatif
 - Souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile
 - Mise en lien avec les services de la Protection Maternelle Infantile
- **Former des personnes référents de cette action sur la commune sur**
 - Déclaration à la Direction Départementale de la cohésion Sociale
 - La législation (Taux d'encadrements,)
 - Inscription des familles sur G-ALSH
 - Comptabiliser les heures réalisées enfants pour la déclaration CAF





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0005 convention tichodrome 2015

M Bruno DANNONAY, premier adjoint, expose au Conseil la proposition de partenariat du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

Elle consiste en la signature d'une convention permettant, moyennant une modeste contribution financière de recueillir, et soigner dans le but de leur remise en liberté, des animaux sauvages en détresse trouvés sur le territoire communal.

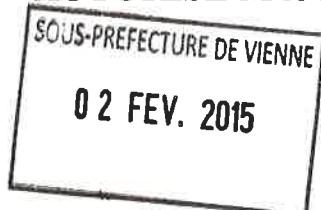
Il indique que la contribution pour la Commune s'élèverait à 0,10 centimes par habitant.

Le Conseil après échange,

CONSIDERANT l'importance de la préservation de la faune sauvage,

ADOPTE la proposition de M Bruno DANNONAY

AUTORISE M le Maire à signer la dite convention



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 janvier 2015

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0006 optimisation des bases (ECO FINANCE)

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de la Société ECOFINANCE ayant pour objectif d'optimiser les bases fiscales des collectivités territoriales. Cette proposition consistant en une convention ayant pour objet de fournir une assistance complète afin d'analyser les bases fiscales des locaux destinés à l'habitation.

Il indique que la CCTB a pour sa part déjà contracté avec cette société, et précise que la mission confiée à cette entreprise ne sera mise en œuvre que pour les communes ayant signé une convention à titre individuel avec ECOFINANCE.

La rémunération de cette mission sera proportionnelle aux résultats obtenus, les honoraires de la société sont fixés HT à 35% de l'augmentation de ressources constatée.

Monsieur le maire demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil Municipal après échange,

VALIDE la proposition de la société ECOFINANCE

AUTORISE M le Maire à signer la convention permettant l'étude d'optimisation des bases fiscales de la commune de SAINT BARTHELEMY.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 FEV. 2015

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 27 janvier 2015

Le Maire

Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0007 convention dématérialisation trésor public

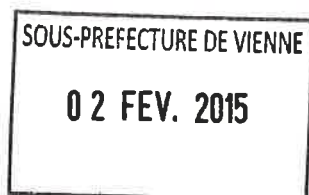
M le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention émis par la Direction des Finances Publiques ayant trait à la dématérialisation des pièces comptables justificatives et des documents budgétaires.

Il indique que cette convention prend effet de manière rétroactive à compter du mois de janvier 2015.

Monsieur le maire demande au Conseil de se prononcer,

L'assemblée après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 27 janvier 2015
Le Maire
Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0008 contrat d'assurance des risques statutaires

Le maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents; que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

Art 1 la commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. (décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité)
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire).

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

Régime du contrat capitalisation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 27 janvier 2015

Le Maire

Gérard BECT



SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 FEV. 2015



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0009 droit de préemption fond de commerce

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 15 mai 2006 qui a étendu le champ d'application du droit de préemption urbain aux fonds de commerce et baux commerciaux, en vertu de la loi N°2005-882 du 2 août 2005.

Il demande au Conseil de se prononcer concernant le fonds de commerce de M COLLION Sylvaine, propriétaire du salon de coiffure «SYL COIFF' ».

Il précise que ce fonds fait l'objet d'un compromis de vente.

Le conseil après échange,

CONSIDERANT la continuité du service rendu à la population par la future repreneuse

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sue la vente de ce bien.

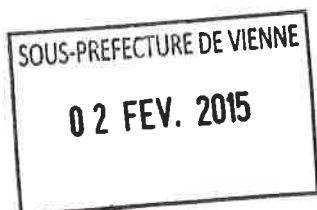
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 27 janvier 2015

Le Maire

Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0010 Convention terrain Raymond GIRIER

M le Maire explique au Conseil que M GIRIER Raymond met à la disposition de la commune une parcelle de terrain d'environ 500 m², afin de constituer une retenue d'eau en cas de forte précipitation permettant de protéger les habitations situées en contrebas.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer soit par l'établissement d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, soit par l'achat de la parcelle concernée.

Monsieur Laurent GIRIER, indique qu'une convention paraît plus indiquée afin d'éviter à la commune les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil,

CONSIDERANT la proposition de M GIRIER opte pour la signature d'une convention de mise à disposition.

CHARGE M le Maire des formalités administratives

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 FEV. 2015

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 27 janvier 2015

Le Maire

Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 janvier 2015**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, METAY Marie-Andrée, POINT Bruno, PONS Eve, SERPINET Claude, JURY Cyril, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : PUPAT Gishlène et BECKER Clémentine.

M Luc BERNIER été nommé secrétaire de séance.

2015D-0011 Réparation du Chemin de remembrement

Monsieur le Maire évoque les différentes solutions envisagées lors de précédentes séances afin de rénover le revêtement du Chemin de remembrement.

Il précise que ce chemin est essentiellement emprunté par des véhicules agricoles, et que des trous très importants se sont constitués au fil du temps.

Compte tenu du lourd impact financier de cette réfection sur le budget communal, Monsieur le Maire propose que les travaux soient réalisés en deux étapes, réparties sur deux exercices budgétaires.

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de M le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 27 janvier 2015

Le Maire

Gérard BECT

